

Ce succès arriva, pour ainsi dire, à la veille d'événements qui devaient lui enlever une partie de sa valeur, et qui expliquent, jusqu'à un certain point, pourquoi la mairie a cessé d'être le rempart de la cause wallonne tandis que le sentiment intime de la population n'a guère changé.

Le bourgmestre PIETTE, abandonné de celui de ses adjoints qui avait le plus contribué à lui faire accepter la place, se fatigua des vexations continuelles du nouveau landrath Edouard von BROICH, dont le frère avait été son condisciple, et finit par rentrer dans la vie privée au printemps de l'année 1868.

Il ne se trouva aucun Wallon pour recueillir la succession, et le Conseil y appela M. Andres de BULLENGE, brave homme, certes, mais caractère flegmatique s'il en fut. Avec lui la passivité entra à la mairie, et on en voit une singulière illustration dans la chronique même de la ville, car l'année 1868 y est restée en blanc, et le compte-rendu de l'année suivante s'y trouve déjà rédigé en langue allemande.

Le baron von BROICH, qui administra le Cercle de Malmédy de 1865 à 1878, et dont les entreprises privées, alors déjà malheureuses, ont brisé plus tard la carrière d'une manière assez retentissante, était passé maître dans la construction d'interminables périodes; mais, pour le reste, il fut une médiocrité qui, par sa morgue eut bientôt fait de s'aliéner les hommes du pays qui avaient soutenu sa candidature. Dans la politique des langues, comme bientôt après dans le Kulturkampf, il ne fut que l'instrument docile de la Régence. Toutefois, c'est lui qui a frappé le mot : « Le français est pour les Wallons une langue étrangère tout aussi bien que l'allemand. » (1) Nous accusons pertinemment cette origine, et, comme le mot a fait fortune et a joué et joue encore un rôle dans la germanisation de la Wallonie, nous allons dire ce qu'il en est, avant de passer aux changements survenus dans l'enseignement scolaire. La parenthèse, si longue qu'elle doive être, nous paraît nécessaire.

(1) Le directeur de *Wallonia* nous fait remarquer qu'en Belgique, les représentants du Teutonisme, les Flamingants, prétendent que la culture de la langue française mérite seule d'être encouragée dans la partie wallonne de ce pays, où la littérature patoise est fort développée. « Votre LANGUE, a dit Coremans aux députés wallons dans une séance du Parlement, c'est la langue française ». Nos germanisateurs allemands, qui patronnent, dans leurs journaux, indistinctement toutes les revendications de ce parti et ont même parfois attribué à l'arrogance du coq gaulois l'opposition de certains députés, ne seront certes pas édifiés de ces constatations, mais ils en feront bon marché en disant que l'argument de leurs émules de Belgique n'est pas tout à fait désintéressé : si le Gouvernement belge cessait de subsidier la Littérature wallonne, la part des littérateurs flamands s'augmenterait d'autant.

\* \* \*

Nous avons vu que, pendant la première période, les Malmédiens réclamaient, sans affectation comme sans arrière-pensée, le français pour leur langue maternelle, et qu'il ne vint à l'idée de personne de contredire leur prétention. Ce fut donc un trait de génie que de découvrir, au moment précis où l'on s'app préparait à proscrire le français, que cette langue était une langue étrangère pour les Wallons, et si le baron von BROICH n'eut pas eu tous les guignons, sa découverte serait restée attachée à son nom et aurait suffi pour le rendre immortel. Mais, est-ce ingratitude des germanisateurs trop préoccupés de leur propre gloire ou n'est-ce que l'effet d'une de ces rencontres communes aux grands esprits, le fait est que, sans nous, le mot si souvent répété aurait passé à la postérité sans le nom de son premier auteur.

Cette thèse nouvelle passée en axiome parmi les germanisateurs, leur permet de dire aux Wallons, dont ils ne sauraient contester le patriotisme, qu'ils n'en veulent pas à leur langue maternelle; de prétendre alléger la tâche des écoliers en supprimant une langue étrangère; et même d'accuser ceux qui se servent du français pour parler et écrire, d'être de mauvais Wallons!

Aussi, à la mémorable séance du Parlement prussien du 7 mars 1889, sur laquelle nous aurons à nous étendre plus loin, le ministre von GOSSLER s'est-il efforcé de l'étayer de tous les arguments qu'on a produits en sa faveur. Voici le passage en question de sa réponse au discours de notre député, le Prince FRANÇOIS D'ARENBERG :

« Les explications de l'honorable préopinant ont, à notre avis, le défaut fondamental de supposer que le français est la langue maternelle des Wallons. Dans la contrée dont il s'agit, la langue maternelle est le wallon, qui se parle mais ne s'écrit pas. Cette langue n'a rien produit comme langue littéraire, elle n'a jamais été développée ni employée dans l'enseignement et n'est utilisée que pour faciliter l'intelligence aux enfants. A quel point le français est apparenté au wallon, c'est, vous le savez, une question controversée parmi les linguistes. Jusque dans les derniers temps, on était porté à considérer le wallon comme un reste de l'ancienne langue celtique (ou gauloise), mais il paraît que maintenant on incline assez généralement vers l'opinion qu'il y a, entre le wallon et le français, l'affinité d'une langue plate avec une langue haute. Cependant, d'après les rapports que j'ai sous les yeux — qu'ils soient contestables ou non —, je dois constater que la différence entre ces deux langues est si grande que, dans tous les cas, celui qui parle le haut français ne comprend que tout-à-fait exceptionnellement le wallon, et qu'en revanche, l'intelligence du français rencontre chez les Wallons des difficultés extraordinaires. » Il allègue ensuite à l'appui de sa thèse que les tribunaux de la province rhénane ont enregistré des cas où « des témoins et des accusés qui ne parlaient que le wallon n'ont pu être compris des interprètes français », et que « dans les écoles wallonnes, le français est enseigné comme une langue étrangère ». Il termine en déclarant que, s'il y a « entre les deux langues une parenté, peut-être très éloignée,

leurs vocabulaires, tournures et constructions sont néanmoins, comme l'ont démontré à plusieurs reprises les linguistes, essentiellement différents ».

Pour être juste, nous ajouterons à cet étrange réquisitoire que certains de nos compatriotes, moins avisés que farceurs, ont souvent aidé les Allemands à se faire une idée exagérée des différences du français et du wallon, tandis qu'en Belgique, où l'on ne sait pas encore ce que c'est que d'être privé de l'enseignement du français, nombre de wallonisants, mus par une espèce de patriotisme de clocher, revendiquent pour notre langage populaire le nom et la qualité de langue indépendante, que les Flamands ne veulent pas lui reconnaître. (1)

Ce n'est pas sur le fondement d'une définition abstraite de la langue maternelle ni de la langue en général que nous pourrions faire la lumière sur le point en question, mais en nous plaçant d'emblée sur le terrain des faits et à un point de vue qui nous permette d'embrasser, dans un coup d'œil d'ensemble, tous les éléments qui peuvent nous éclairer. Ceux-ci sont au nombre de trois : l'histoire des rapports du wallon et du français, l'état actuel de ces rapports et le sentiment naturel du peuple à ce sujet.

Toutes les langues modernes, que nous connaissons, sont issues de langues mortes, tombées en décomposition, et ont d'abord existé sous la forme d'une multitude de dialectes, dont la physionomie présentait sous des traits particuliers un type familial dû à leur commune origine. Puis, par suite de circonstances favorables : un auteur de génie comme le Dante, qui fit prévaloir le toscan dans l'italien, l'appui du pouvoir politique, dont a joui par exemple le castillan, ou enfin une supériorité native, comme celle du saxon qui s'est développé pendant que le souabe était la langue de la cour d'Allemagne et a fini par devenir la langue de la chancellerie impériale au xv<sup>e</sup> siècle — par suite de quelque une ou de plusieurs de ces circonstances, dis-je, un dialecte particulier a été préféré par les écrivains et le haut monde et, reconnu pour « le bon langage », s'est répandu au dehors de sa province en s'enrichissant des dépouilles des autres dialectes, qui, négligés de plus en plus et subissant son influence, sont devenus ses patois. Partout où l'on voit un second

(1) [En ceci les Flamands ont partiellement raison. Il est évident que le wallon n'est pas une langue au sens « administratif » du mot. Mais c'en est une au point de vue littéraire. Je pense qu'il est assez naturel d'appeler « langue » tout dialecte, tout patois, qui a inspiré, comme le nôtre, des poètes, des chansonniers, des prosateurs, des auteurs dramateurs en nombre considérable, parmi lesquels se trouvent des artistes dont personne ne conteste la haute valeur et l'originalité. Mais le nom de « patois » ne m'offusque point. J'estime qu'un patois cultivé comme le nôtre fait grand honneur à la famille. — O. COLSON.]

dialecte se développer au point d'être reconnu comme langue secondaire, c'est qu'il a des particularités très prononcées et que son domaine est moins accessible à l'influence du dialecte qui devient, sinon la langue générale, du moins la langue principale. Les patois, d'ailleurs, sont loin de n'être, comme beaucoup le pensent, que des formes corrompues de la langue générale; ils conservent tous un fond, et parfois un fond très important du dialecte qui n'a pas eu la chance de se développer jusqu'au bout d'après ses propres principes, mais il suffit qu'ils soient tombés sous la dépendance de la langue générale de la nation pour que celle-ci soit reconnue comme la langue maternelle de ceux qui les parlent.

C'est à ce titre d'abord que nous réclamons le français pour notre langue maternelle.

A l'origine, les langues d'oc et d'oïl se partagent les dialectes romans nés sur le sol de l'ancienne Gaule, et notre wallon est, au même titre que le picard, le normand ou le français, un dialecte de la langue d'oïl.

L'avènement de la dynastie des Capétiens (an 987) procure au dialecte de l'Île-de-France l'avantage d'être la langue de la cour, et aussitôt il commence à envahir le territoire des autres dialectes et, s'appropriant de chacun ce qui lui allait, il finit par être la haute langue française.

Quoi qu'à l'abri de toute action politique de ce côté, la Wallonie n'a cependant pas su résister à cette invasion et, même dans la Principauté de Stavelot, aux extrêmes confins du territoire roman, le français a succédé, sans ombre de lutte ou de difficulté, au latin dans les affaires d'État, et au wallon dans la prédication et les pratiques religieuses; à mesure que les gens ordinaires ont éprouvé le besoin d'écrire, c'est de cette langue qu'ils se sont servi. Tous nos anciens documents, quand ils ne sont pas en latin, sont en français, et même les croix en pierre, plantées en 1566 sur la Fagne pour indiquer le chemin de Limbourg à Sourbrodt portaient l'inscription : « Seigneur ! montres moy tes voyes et m'enseignes tes sentiers » ou « Bienheureux qui craint le Seigneur et marche dans ses sentiers » avec le texte latin et la version allemande.

Sur notre territoire, le français courant s'entremêlait de termes wallons. Dans la Constitution qu'Henry de Mérode donna au pays en 1459, nous trouvons les formes « wardons, le sons de la clok, le pexhon »; dans un document de 1574 « waider, regon (seigle) »; dans les actes d'un procès entre Sourbrodt et Robertville, qui dura de 1598 à 1607 « paturage et wedage »; dans l'enquête sur un vol célèbre à Malmédy en 1775 « cuylée, écorche molus, être bougé,

cuirs fraîches » et l'expression « habiter chez quelqu'un » pour « le fréquenter ». Et tous ces termes et d'autres pareils sont employés comme s'ils étaient français. Si cela avait continué, nous aurions maintenant comme langue écrite du pays un mélange organique du français et du wallon.

Mais l'usage du français s'affina. En 1627 les Sépulcrines de Hôy fondèrent à Malmédy une école de filles pour la classe aisée, et les Bénédictins ouvrirent en 1640, une école latine pour les laïques, et toutes deux contribuèrent certainement à la réforme. S'établirent aussi des imprimeurs (Lambert Thonon avant 1715 et P. N. Gerlache vers 1777), et nous avons vu des octavos français sortis de leurs officines. Enfin la domination française fit le reste, et, à défaut de documents, nous avons dans le résultat final, que nous verrons à l'instant, une preuve évidente que le français s'est infiltré pendant ce temps en grande quantité dans le langage populaire.

Le ministre VON GOSSLER dit que le wallon n'a jamais été un objet d'enseignement et qu'il ne fut jamais développé en langue littéraire; c'est exact, mais cela ne fait que corroborer la conclusion qui découle de notre exposé historique, à savoir, que le français n'est pas une langue étrangère dans le pays wallon; car un peuple si nombreux, si avancé et si indépendant de la France politique que le peuple wallon, aurait certainement cultivé et développé son dialecte à l'époque où le besoin d'une autre langue que le latin se fit sentir, s'il n'avait trouvé dans le français sa haute langue naturelle, une langue littéraire si apparentée à son langage que celui-ci suffisait pour la comprendre.

Tout ce que le ministre a rapporté sur l'état actuel des rapports du français et du wallon, que sa politique avait intérêt à faire apparaître comme deux langues étrangères l'une à l'autre, est erroné ou sans portée.

Il a parlé de « linguistes » (?) d'après lesquels le wallon serait un reste de l'ancienne langue celtique et, s'il a abandonné leur opinion, il l'a fait si mollement que ses auditeurs ont dû croire à une extrême obscurité du problème. Rien de plus clair pourtant: nous n'avons, en dehors des quelques restes celtiques qui nous sont venus par l'intermédiaire du latin et du français, que le mot « baleou » qui se retrouve avec une signification différente dans le breton et pourrait bien être d'origine celtique; cette théorie n'a donc jamais eu d'autre fondement que le nom de notre peuple et pourrait tout aussi bien s'appliquer aux Gallas de l'Afrique centrale, chez lesquels on retrouve aussi le caractère et l'esprit, et même certaines mœurs des anciens Gaulois, mais rien de leur langage!

Qu'en est-il de son autre assertion: « Les linguistes ont prouvé à différentes reprises que le vocabulaire, les tournures et les constructions sont essentiellement différents dans les deux langues »?

Mettez « une partie de » à la place de l'article défini, alors ce sera juste; mais, dans cette généralisation la proposition est fautive.

Sans compter les créations spontanées de la verve populaire et les bons vieux mots que le français a connus mais n'a pas su conserver, nous avons des vocables d'origine espagnole, flamande et surtout allemande, que le français moderne n'a point. Mais ces particularités qui captivent toute l'attention du linguiste sont peu de chose dès qu'on considère le langage populaire dans son ensemble, et il faut en dire autant de nos idiotismes qui ne sont souvent que des germanismes. Nous ne pouvons entrer ici dans des détails, mais nous affirmons, en connaissance de cause, que notre vocabulaire usuel, par son vieux fonds de vocables, qui ne se distinguent le plus souvent que par une prononciation de terroir; par ses termes abstraits, notamment tous les termes de religion, par les noms de la plupart des choses nouvelles et par une infinité d'autres importations, tantôt conservées pures, tantôt légèrement modifiées, est essentiellement le même que la partie correspondante du vocabulaire français, en sorte que les Wallons parlent souvent français sans le savoir, oui, considèrent même parfois comme idiotismes de leur dialecte des mots qui figurent au dictionnaire de l'Académie ou font partie du patois parisien. D'autre part, le grammairien liégeois MICHIELS déclare: « S'il n'y a pas parfaite identité entre la syntaxe wallonne et la syntaxe française, comme le dit M. CHAVÉE (de Namur) dans son livre *Français et Wallon*, les différences sont très faibles ». Et, de plus, un certain instinct de la langue permet au Wallon de saisir dans le contexte du discours français le sens de termes et de tournures qui, présentés isolément, lui paraîtraient incompréhensibles.

L'originalité du wallon au regard de la langue française est certainement bien plus dans sa morphologie que dans sa syntaxe et ne s'étend guère qu'à un tiers des mots usuels. Telle est la vérité, qui apparaît du reste à priori, pour tous ceux qui ont seulement réfléchi avec sincérité aux origines et aux destinées historiques de ces deux parlars.

Après cela, nous pouvons faire justice sommaire des autres allégations que le ministre a faites sur la foi des rapports officiels.

Il est arrivé que des témoins et des accusés wallons n'ont pas été compris des interprètes français. Très possible, mais c'est à voir de quel côté était la faute, et si elle ne venait pas de l'individualité

plutôt que du langage. Dans tous les cas, même chose est arrivée avec des gens qui parlaient leur patois allemand. Pendant le Kulturkampf un Westphalien fut envoyé comme juge à Neustadt en Silésie et trouva, un des premiers jours, un paysan de Schnellwalde à sa barre, avec lequel il se chamailla sans pouvoir l'entendre et se faire entendre de lui ; il fit donc appeler l'interprète polonais, qui constata que le paysan, ne connaissant pas le premier mot de cette langue, parlait parfaitement le patois allemand de son village.

« Dans les écoles wallonnes, a dit le ministre, le français s'enseigne comme une langue étrangère ». Jusqu'à l'ère de germanisation à outrance, on l'a enseigné ici comme en France, par des exercices d'épellation, de lecture et de grammaire française. Jamais un maître ne s'est avisé d'appliquer à cette étude la méthode des traductions, la seule connue alors et jusqu'à un certain point indispensable pour apprendre une nouvelle langue. Figurez-vous le maître qui dirait : « Traduisez en wallon : Le bon Dieu a créé le monde. Mon père est grand. Ma marraine est bonne. Les prés sont verts. Le train va arriver. Il vient de venir. »...

Le Wallon n'a besoin d'apprendre que la bonne expression pour ses idiotismes et pour le reste, le mieux qu'il puisse faire c'est de s'en tenir à la méthode française ; ce n'est pas, à proprement parler, la langue, mais l'usage de la langue qu'il doit apprendre. Cependant la pédagogie allemande, à la dévotion de la politique, a réellement trouvé le moyen d'enseigner le français aux Wallons comme une langue étrangère, c'est à dire, par l'intermédiaire de l'allemand, et nous en reparlerons tout à l'heure.

Enfin pour ce qui est des « difficultés extraordinaires » que les Français et les Wallons doivent trouver à se comprendre mutuellement, le Prince d'Arenberg a répondu, en s'appuyant sur son expérience, qu'il n'en était rien, et le journal *La Semaine* a déclaré le 30 mars 1889 : « Tous les vrais Wallons (il aurait pu ajouter, même les illettrés, qui n'ont jamais appris à lire) comprennent le français, et les Français, après quelques efforts, comprennent le wallon, sauf peut-être quelques expressions pittoresques et dont l'origine est douteuse. » C'est le cas de dire : *In testamento duorum vel trium testium stat omne verbum* ; car nul témoignage autorisé ne viendra les contredire.

Mais le point capital, qui décide péremptoirement la question, et dont le ministre n'a pas soufflé mot, c'est le sentiment naturel que le peuple wallon a du rapport de son langage populaire avec la langue française.

Citons quelques faits patents qui le manifestent.

Pour notre peuple il va de soi qu'un Wallon comprend le français ; jamais vous n'entendrez dire d'un homme du pays qu'il « comprend, parle ou connaît le français », mais s'il y a lieu qu'« il parle le français comme un Français » : il a conscience de la séparation des deux peuples et de l'unité de leur langage, malgré deux modes différents de le parler.

Il cite à tout bout de champ des maximes françaises : Qui vivra, verra ; chacun à son tour, etc. ; jamais il n'ajoute un mot qui en indique l'origine ; il fait comme Molière : il prend son bien où il le trouve. Mais dès qu'il mentionne un mot ou une locution du langage allemand, alors même qu'il ne fait que les traduire, il ne manque jamais d'ajouter l'incidente stéréotypée « comme dit l'Allemand ».

Il dit ses prières depuis des siècles en français littéraire et n'en sait aucune en wallon.

Jamais il n'a demandé un sermon wallon et, s'il critique le prédicateur français, c'est ou bien parce que celui-ci ne parle pas distinctement, ou parce qu'il emploie des mots « qu'on n'a jamais entendus » ou parce qu'il « prêche trop haut » c'est-à-dire, des choses qui ne sont pas à la portée de son ouaille.

Quand, dans la vie familiale, on fait intervenir Saint-Nicolas, celui-ci demande toujours en français : « Sont-ils gentils les enfants ? » et on répond en wallon : « Aye, grand Saint ! » (1)

De même, dans notre vieux Noël *Chouk chouk*, la bergère dit :

*Diè wåde, digne mère et lu k'pagnie !  
C'est l's andjes qui nos ont avoyi,  
Et nos estans bin âhes  
Du trover l'efant qu'anoncît ;  
Vus plait-st-i quu dju l' bâhe ?*

Et la Vierge, que nous appelons « Nosse Dame » montre qu'elle comprend le wallon ; mais comme il convient à une Reine, elle répond en français :

(1) Il en est de même dans tout le pays wallon. Non seulement, comme va le dire M. P., la Vierge Marie, dans les Noëls populaires, répond en français aux sinôres hommages qu'expriment en wallon les bonnes femmes et les bergers, mais, dans les contes et légendes, c'est en français aussi qu'on fait parler les Princesses, les Fées, et en général les personnages de haute nature. Sans doute, il est assez naturel que le français seul paraisse pouvoir donner à leurs paroles la solennité nécessaire ; mais sur d'autres exemples, nous pouvons juger que le parler français est considéré comme un indice de supériorité et même de dignité. La femme du peuple, qui s'effusonne dans tel vieux Noël liégeois, s'excuse ingénument de parler à Marie « en plat wallon ». Dans des contes merveilleux du pays de Gerinne (*Wallonia* II, 212 ; III, 134), la conteuse se croit obligée d'employer le langage aristocratique, non seulement dans les paroles du Roi et de ses Filles, mais pour nommer ses personnages, par exemple « le Grand Géant du biédy ». On multiplierait facilement ces exemples. — O. COLSON.]

Oh ! oui, bergère, en l'adorant,  
 Baisez les pieds de cet enfant  
 Qui est né entr' les bêtes ;  
 Il est le Fils du Tout-Puissant ;  
 Honorez bien sa fête !

Il nous semble que ces exemples suffisent et au-delà pour démontrer que le sentiment aussi ancien que général, et partant naturel du peuple wallon est que son idiome et le haut français ne sont pas deux langues, mais seulement deux formes d'une même langue ou que le français est tout bonnement « le bon langage » du wallon :

« Il est donc bien certain, dirons-nous avec *la Sematne*, que la langue française est notre langue maternelle ».

Après cette digression, qui n'est certainement pas un hors d'œuvre, puisqu'elle éclaire toute la situation, nous pouvons reprendre le fil de l'histoire.

La réorganisation de l'enseignement, dont le Conseil municipal parlait dans sa délibération du 10 novembre 1863, n'élargit que sobrement la place de l'allemand dans le plan des écoles primaires ; mais il fut, pour l'école supérieure, le commencement d'une transformation progressive qui l'amena en dix années à l'état d'une école purement allemande.

Dès son entrée en fonctions, en été 1862, le nouveau recteur, M. l'abbé DUNBIER, se mit à manœuvrer dans cette direction, dont il ne prévoyait, sans doute, pas lui-même le terme final. Son but était de relever l'école, qui menaçait de crouler malgré le dévouement du professeur des langues classiques, M. SCHRÖERS, et du professeur subsidiaire, M. GASCOU, de Nancy, habitué depuis 1853 à donner tous les cours qui manquaient de titulaires. Et pour cela il était indispensable de rapprocher le plan d'études de celui des hautes écoles allemandes, auxquelles ses élèves devaient passer. De son côté, le Conseil municipal, qui était loin d'un embarras de richesses, était soucieux d'obtenir des subsides du gouvernement et d'attirer des élèves étrangers. Oubliant de s'arrêter à temps dans la voie germanisatrice où il s'était engagé, il finit par sceller la déchéance complète de la langue française dans l'enseignement supérieur en convertissant, par décision du 8 avril 1873, l'école bourgeoise en progymnase, c'est-à-dire en école exclusivement préparatoire aux études classiques.

Pour comprendre l'importance de ce changement, il suffit de rapprocher le point de départ du point d'arrivée.

Le français était la langue véhiculaire de toutes les branches

d'enseignement à l'exception de l'allemand et des langues classiques dans les classes inférieures, et conservait cette prérogative pour plusieurs branches aussi dans les classes supérieures. Comme objet d'enseignement, il occupa jusque vers 1866, de fait, la première place, et le cours, qui en était donné par l'excellent professeur M. GASCOU, comprenait : la grammaire et les exercices de grammaire de NOËL et CHAPSAL, des exercices de dictée et de narration ; le deuxième et le troisième cours de versions allemandes-françaises d'AHN, le recueil de morceaux choisis de NOËL et DELAPLACE, le traité de style et de poésie de LEFRANC, et enfin un résumé dicté de l'histoire de la littérature française. Grâce à ce cours de français, M. Paul VILLERS, qui n'a terminé que ses humanités, a pu, en 1871, dignement succéder à son maître avec le titre de professeur dans sa ville natale, et un autre concitoyen, M. Joseph LEBIERRE, qui n'a vu ni gymnase (athénée) ni université, n'est pas seulement parvenu au poste d'Oberlehrer au lycée de Mulhouse, mais s'est encore distingué, comme poète, dans les lettres françaises ; car il est mieux connu en France que dans sa petite patrie. Tous les Wallons qui ont passé par cette ancienne école y ont acquis une connaissance approfondie de leur langue maternelle, et ceux d'entre eux qui ont fait plus tard en Allemagne des études universitaires de théologie, de philosophie ou de médecine, en apprécient unanimement la valeur.

Après que l'école fut astreinte au programme officiel des progymnases, le français cessa d'être la langue véhiculaire, même pour l'enseignement de cette langue, qui se trouva du même coup supprimée en sixième et réduite, dans les autres classes, à quelques leçons données encore par des nationaux allemands et d'après les manuels des écoles allemandes. Mais, déjà d'avance, on avait, par-ci par-là, confié un cours de français à des professeurs allemands, ce qui était certainement un avantage pour eux selon l'adage : *docendo discimus* ; et, si nous ne nous trompons, ce fut M. POGGEL (1864-1870), professeur des langues modernes (petit homme trapu avec barbe, manie de porter ses lunettes à l'envers et accent westphalien très prononcé), qui, le tout premier, mit le manuel de PLOETZ entre les mains de jeunes Wallons pour leur apprendre leur langue maternelle.

L'emploi d'une langue étrangère, qu'on est en train de s'approprier, comme langue véhiculaire, a toujours l'inconvénient que l'élève peut plus facilement se tromper sur la signification des mots du maître sans que celui-ci s'en aperçoive aussitôt. Néanmoins, vu la nécessité de préparer les enfants pour les hautes écoles allemandes et l'utilité de bien connaître la langue du pays, nous aurions approuvé l'introduction de l'allemand comme langue véhiculaire dans toutes les classes de l'école bourgeoise à la condition qu'on se servit subsi-

diairement du français ; nous aurions même admis cette méthode sans difficulté pour l'instruction religieuse des enfants après leur première communion, car sa défectuosité pour la formation du cœur et de l'esprit nous paraît, dans ces conditions, suffisamment compensée par l'avantage qu'elle aurait procuré aux élèves de pouvoir, à l'occasion, prendre mieux part aux actes de culte et aux entretiens religieux de la population allemande.

Mais, ce qu'on a fait de l'enseignement du français, c'est le renversement complet de l'ordre naturel et le fait porte, comme tout ce qui viole les lois de la nature, son châtement avec soi. On a pensé que la connaissance de l'allemand progresserait à mesure que celle du français disparaîtrait. Erreur déplorable ! La ligne droite n'est pas toujours le chemin le plus court, et surtout lorsqu'elle vous conduit à des rochers ou à des gouffres. Le soin qu'on accorde à la langue maternelle n'est nullement perdu pour les autres branches et consolide tout l'enseignement. Nous avons vu d'assez près les fruits de la nouvelle école pour affirmer sans témérité que les élèves wallons n'ont pas regagné dans l'allemand ce qu'ils ont perdu dans le français. On dit que les élèves de l'ancienne école se trouvaient souvent reculés en passant à un gymnase allemand. C'est vrai, leur certificat ne comptait pour rien et ils devaient passer un examen devant des professeurs qu'ils n'avaient jamais vus et qui avaient, pour ainsi dire, en suspicion les écoles privées, même les allemandes ; il arrivait ainsi facilement à ces élèves de perdre une année ; mais une fois admis dans une classe, nous les avons vus toujours marcher de front avec les meilleurs de leurs condisciples allemands et battre nombre de ceux-ci même en composition allemande. Au contraire, pour ne citer qu'un fait, il est arrivé à notre progymnase, quelques années après son érection, que tous les élèves d'une classe furent condamnés à la « doubler », ce qui fit pousser les hauts cris à la mère de celui qui avait été, toute l'année, le premier ! Le défaut radical du plan adopté serait encore plus désastreux si des parents intelligents ne s'ingéniaient à remédier à l'insuffisance de l'enseignement de la langue maternelle.

On aurait pu concilier *tous les intérêts* en maintenant le français au rang des branches principales. Qu'on ne l'ait pas fait, c'est une faute dont les conséquences se feront sentir tant qu'il y aura des Wallons à Malmédy. Mais dame Politique n'en fait jamais d'autres quand elle prend la place de la pédagogie.

Sur le terrain de l'enseignement primaire, un essai de germanisation radicale eut lieu dans une des plus petites écoles rurales de la Wallonie.

Vers Pâques 1866, la Régence d'Aix-la-Chapelle envoya à Gueuzaine, hameau de la paroisse de Weismes, l'instituteur diplômé WERNER, qui ignorait le premier mot de la langue française. Homme de talent et excellent pédagogue, ce ui-ci ne put qu'appuyer de ses observations les réclamations que sa nomination occasionna, et la Régence ne le maintint à ce poste qu'en lui accordant la faculté de se faire assister par un collègue wallon du voisinage, deux jours par semaine, jusqu'à ce qu'il fût au courant de la langue. Au bout de deux ans, il démissionnait pour entrer chez les Frères de la doctrine chrétienne, et la commission scolaire de l'endroit s'empressa de présenter deux candidats wallons, qui se préparaient, comme c'était alors la coutume, par des études privées, à l'examen d'instituteur. La Régence adressa, à ce sujet, des observations à l'inspecteur des écoles du cercle, M. le curé LIÉLY, de Robertville, et la belle réponse de ce digne prêtre mérite d'être citée en substance :

Les raisons, dit-il, qui ont amené la Commission scolaire de Gueuzaine à proposer deux « instituteurs-aspirants » (candidats non diplômés) originaires du pays sont bien fondées, et je ne puis que les approuver entièrement. Je me permets d'ajouter que le curé de Weismes (Weidenhaupt, un Allemand) ne fait que son devoir en prenant cette affaire à cœur, car, ainsi qu'il le fait très justement observer, la nomination d'un instituteur allemand, qui ignorerait le français, paralyserait complètement l'enseignement religieux. D'abord, à l'école, la plupart des enfants ne sont pas capables, avant l'âge de 13 à 14 ans, de suivre avec intelligence l'explication du catéchisme en allemand, et, en second lieu, à l'église, le curé est obligé de prêcher régulièrement en français pour toute la paroisse, de sorte que les jeunes gens qui n'auraient appris que l'allemand seraient privés de toute instruction religieuse. Seul un curé oublieux de son devoir pourrait se désintéresser de pareils inconvénients.

Il paraît que la Régence se rendit à ces raisons, car bientôt après nous la voyons transférer l'instituteur wallon de Walk à Gueuzaine.

En 1872, une ordonnance du ministre FALK, datée du 28 août, donna le branle aux tendances germanisatrices dans le monde officiel, et nous croyons ne pas nous tromper en supposant qu'à la suite de ce rescrit, la Régence insista de nouveau sur la nécessité de renforcer l'enseignement de l'allemand dans les écoles wallonnés en général et provoqua par là une étude approfondie de la question de la part des instituteurs de la ville, qui finirent par rédiger le célèbre mémoire de 1873.

Ce document élaboré par des maîtres wallons *et allemands*, reconnaît d'abord, dans sa partie générale, la langue française — qui est le trait d'union naturel entre le wallon et l'allemand — comme base rationnelle et indispensable de l'enseignement primaire en Wallonie.

Ensuite il expose, dans une partie spéciale pour toutes les branches d'enseignement et leurs différents degrés, un plan d'instruction élémentaire, dans lequel l'enseignement de l'allemand prend, en suivant les classes, une place de plus en plus grande et devient finalement langue véhiculaire pour plusieurs branches sans pourtant en venir jusqu'à supplanter totalement le français.

M. l'inspecteur LIÉLY, à qui le Landrath von BROCKH communiqua ce mémoire, dont nous avons résumé le plan d'après le souvenir qui nous en reste d'une lecture faite en 1874, s'en montra enchanté :

En réponse à votre honorée du 11 courant, écrit-il en septembre 1873, j'ai l'honneur de vous dire que c'est avec un réel plaisir que j'ai pris connaissance de l'excellent travail de Messieurs les Instituteurs de Malmédy. La méthode qui s'y trouve développée pour les écoles primaires de la Wallonie répond, je pense, à tout ce qu'on peut exiger en tenant compte des difficultés locales. C'est la solution du problème ardu qui consiste à trouver, pour une école où deux langues sont enseignées simultanément, le moyen de pousser les enfants, sans surcharge de travail pour eux ou les instituteurs, tout aussi loin et dans le même espace de temps qu'on le fait dans les écoles où l'on n'a à s'occuper que d'une seule langue. Cette méthode est le résultat d'expériences bien utilisées, et je dois avouer que j'y trouve à peine quelque chose à critiquer ou à changer considérablement. Il suffira de quelques modifications pour l'adapter aux écoles rurales... Enfin je me permets d'exprimer le désir que ce mémoire soit discuté aux conférences des instituteurs, afin qu'une méthode aussi uniforme que possible soit introduite dans toutes les écoles wallonnes du cercle.

Le mémoire fut approuvé par la Régence, qui accorda même aux auteurs une gratification extraordinaire, et il devint la norme de l'enseignement primaire pour la Wallonie.

Dans la période décennale, que nous venons de parcourir, nous avons vu une tendance marquée à procurer à la langue allemande la prépondérance sur la langue du pays, mais les tentatives isolées de germanisation radicale avaient échoué, et il n'en était resté, abstraction faite du progymnase, qu'un progrès de l'allemand proportionné au développement normal des rapports de nationalité. Aussi, malgré les tracasseries mentionnées et l'impopularité du landrath, le patriotisme des Wallons n'avait pas faibli.

Nous ne parlerons pas de 1866, où Malmédy ignora les murmures et les échauffourées qui se produisirent dans plus d'une ville allemande, tandis qu'ici l'enthousiasme du bourgmestre PIERRE gagnait la population. On nous dira, ce qui est vrai, que, n'étant pas Allemands, nous ne sentions pas le côté fratricide de cette guerre entre Prussiens et Autrichiens. Mais lors de la guerre franco-allemande l'élan patriotique fut le même et c'est là une preuve irréf-

table que la fidélité et l'attachement des Wallons à la grande patrie ne peut être compromise par leur langage et leur nationalité. Malgré la proximité de la frontière tous nos miliciens se retrouvèrent sous le drapeau : pendant cette longue campagne pas un ne déserta, plusieurs moururent à l'ennemi, d'autres furent décorés et le beau langage de France, qu'ils parlaient à la perfection, comme le Prince d'Artemberg, qui les avait vus à l'œuvre, l'assura au ministre von Gossler, ne servit que leur patrie en leur facilitant le service de patrouilles et de fourriers.

On était donc bien en droit de se croire à l'abri de nouveaux tiraillements nationaux sur le sol natal.

Mais tandis que catholiques et protestants, et les Polonais et les Wallons aussi bien que les Allemands, versaient leur sang pour la commune patrie, Bismarck avait froidement annoncé au Prince héritier qu'après cette sanglante guerre il entreprendrait l'Eglise romaine (*Journal de Frédéric III* publié par le professeur GEFFKEN), et nos soldats étaient à peine rentrés dans leurs foyers, qu'une ère de persécution religieuse et nationale fut inaugurée.

Au lieu d'un temps de paisible évolution, la Wallonie vit s'ouvrir une période de germanisation à outrance.

(A suivre.)

NICOLAS PIETKIN,  
curé de Sourbrodt (Malmédy).



## Le Quartier Vieux-Liège à l'Exposition de 1905 <sup>(1)</sup>

Parmi les attractions que l'on annonce à l'Exposition de 1905, il n'en est pas qui puisse intéresser plus directement le grand public wallon, que la reconstitution d'un Quartier Vieux-Liège.

Déjà, en 1897, lorsqu'on se proposait, à l'occasion de la célébration du XII<sup>e</sup> centenaire de Saint-Lambert, de joindre des fêtes civiles aux fêtes religieuses, il fut question parmi un grand nombre d'attractions qui ne purent se réaliser, d'une reconstitution synthétique de notre architecture régionale. M. Paul Jaspar présenta un avant-projet, qui fut exposé à cette époque, et dont nos lecteurs ont vu une photographie (ci-dessus, t. X, p. 133, hors texte).

L'idée a été reprise pour notre Exposition nationale. Après le Vieil-Anvers, Bruxelles-Kermesse et le Vieux-Paris, vraiment un Vieux-Liège s'imposait.

La ville elle-même conserve peu de souvenirs architecturaux fort anciens, et cela s'explique par les pillages et les bombardements successifs qui la détruisirent pour ainsi dire de fond en comble. Il ne pouvait donc être question de réédifier un quartier déterminé de la ville de Liège à une époque antérieure. Le projet devait être plus vaste et éclectique, et comporter une étude de l'architecture mosane, sans les entraves de l'unité locale, ni de l'unité chronologique. On pouvait ainsi songer à réaliser une œuvre synthétique.

Le premier travail du Comité technique qui a précédé la constitution de la Société du Vieux-Liège a été un travail minutieux de documentation; tout l'ancien pays de Liège a été parcouru et toutes les constructions intéressantes et typiques ont été relevées ou photographiées ainsi que leurs détails d'architecture. Plus de 1,500 clichés et de 200 planches d'un réel intérêt archéologique ont été retenus et ont permis la reconstruction exacte et fidèle des originaux.

C'est ainsi que le Comité technique a été amené à choisir dans chaque localité importante de l'ancien Pays de Liège, la construction dominante ou curieuse: la Violette et la porte d'Amersœur à Liège, le portail de l'Abbaye de Saint-Remy lez-Rochefort, celui de l'ancienne Abbaye de Stavelot, la porte de Trêve à Bastogne, la Halle aux Blés de Durbuy, la maison Wiertz à Dinant, la sacristie

(1) Les dessins qui accompagnent cet article sont dus à l'excellent dessinateur liégeois George KOSTER, et les clichés nous ont été obligeamment prêtés par notre grand confrère bi-quotidien *La Meuse*.

de Léau, la chapelle romane de Saint-Nicolas en Glain; et Huy, Tongres, Saint-Trond, Hasselt, Fauquemont, Herve, Spa, Malmédy, Laroche, Marche, ont fourni successivement des spécimens rares ou attirants.

Une maquette, très minutieusement faite, et comprenant un ensemble de 150 constructions diverses a été présentée au public et accueillie avec faveur.

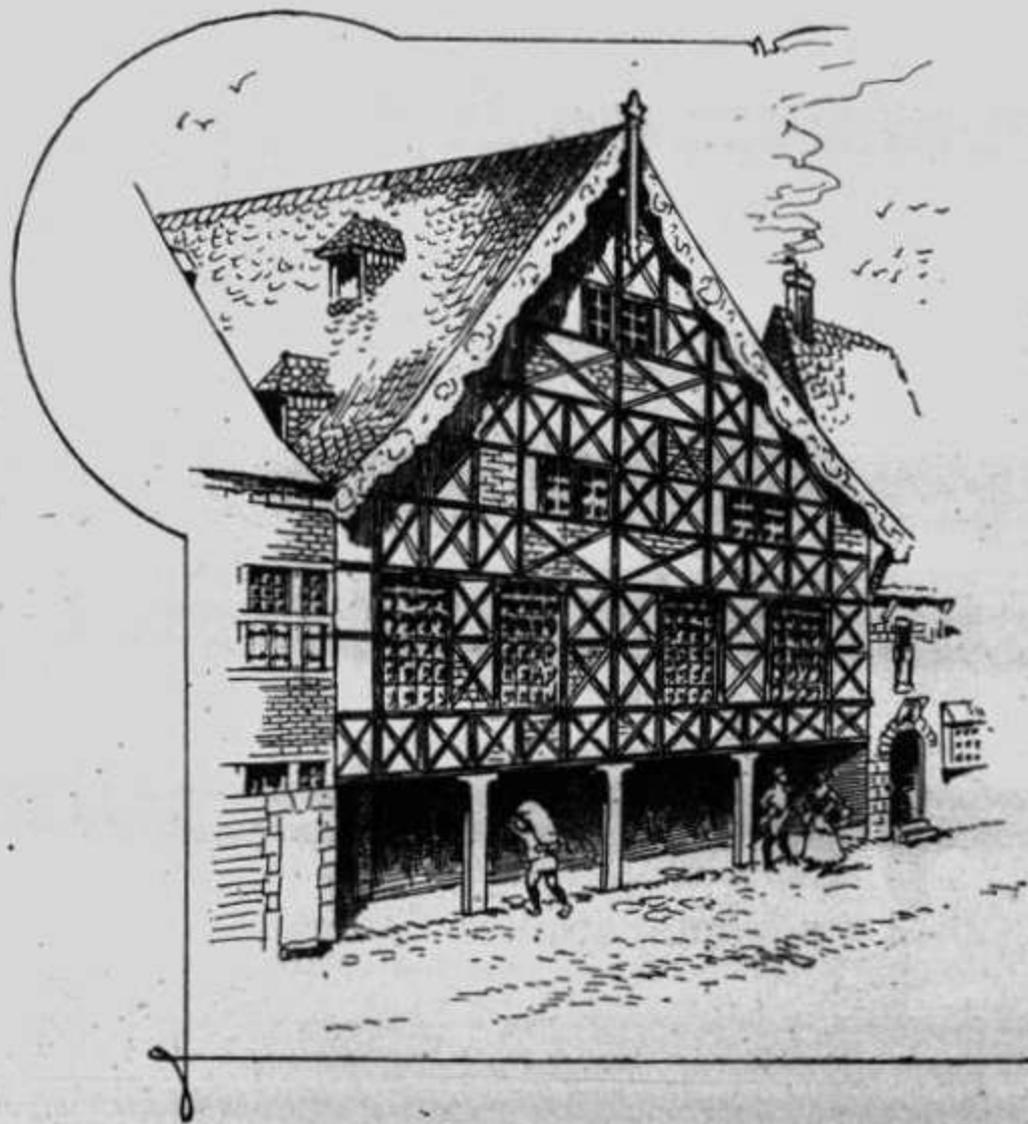
Suivant ce projet, le Quartier sera entouré de murailles, et l'on y pénétrera par une entrée représentant la vieille porte massive d'Amersœur. Celle-ci une fois franchie, on se trouvera en présence de trois rues de caractères très différents.



La rue se trouvant en élévation sur le quai de la nouvelle Ourthe et que l'on pourrait qualifier « rue du Rempart », comprendra des habitations faubouriennes; elle sera limitée du côté de l'eau par une suite de murailles dont les anciennes fortifications de Liège ont fourni les divers types. On y verra en outre l'originale silhouette de l'ancienne Tour-en-Bèche.

La rue centrale conduira directement à la Grand'place où s'élèveront les maisons les plus riches et les plus importantes de l'agglomération.

La troisième rue, d'allure agreste, verra s'échelonner des habitations rurales, entourées de pelouses et de vergers où les enfants pourront s'ébattre. A son extrémité s'ouvrira la seconde place, d'allure villageoise, tranchant nettement avec le caractère citadin de la première.



Et pour accentuer le pittoresque et l'archaïsme de cet ensemble, surgiront de-ci de-là le Perron, une statue, des fontaines, un bief de rivière actionnant un moulin. Dans différents endroits propices seront ménagés des dioramas reculant les horizons, donnant l'illusion de l'espace ou évoquant un site caractéristique.

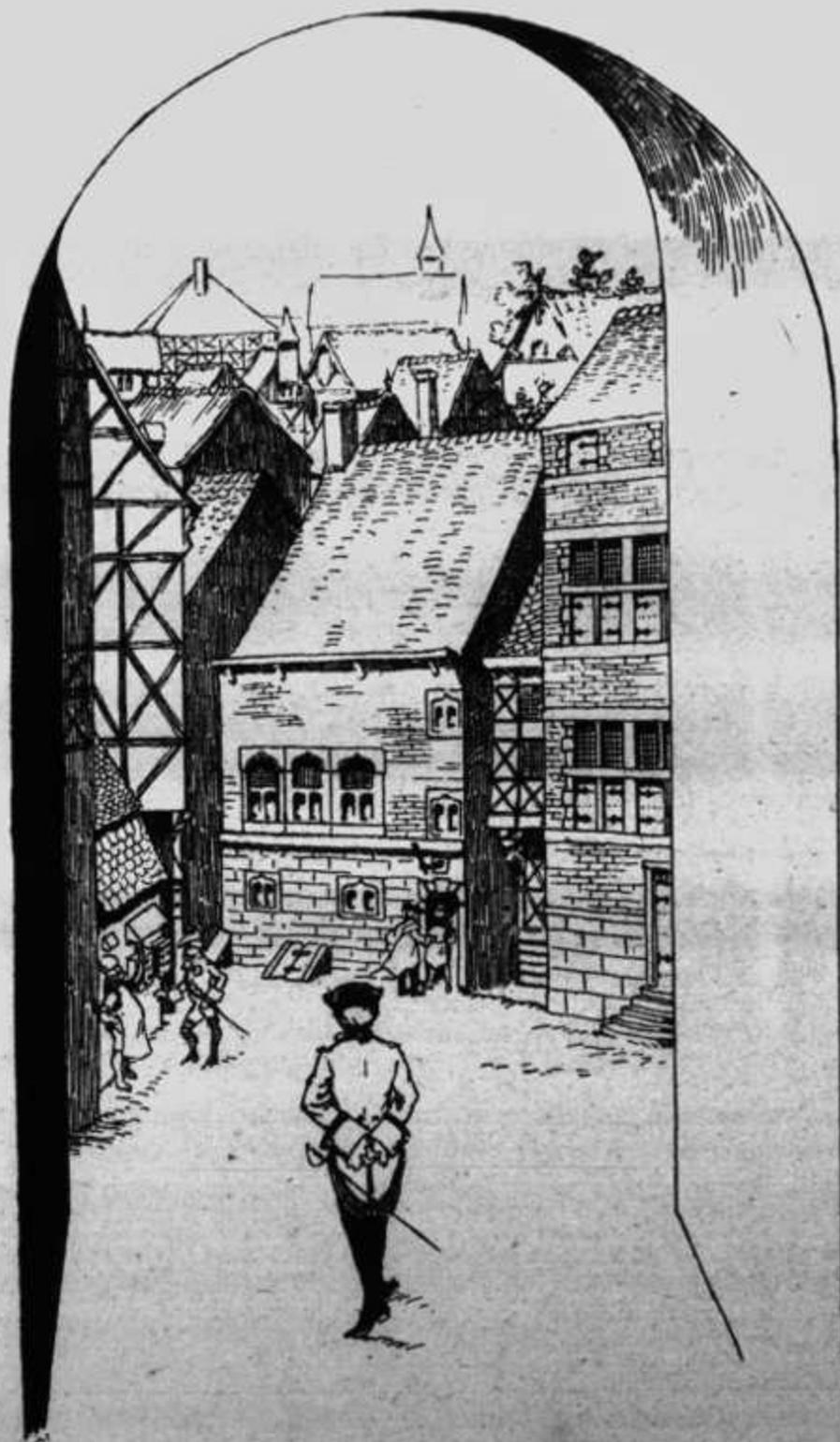
Enfin, dominant l'ensemble de ses tours massives et de sa flèche dorée, l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert vient en quelque sorte centraliser les souvenirs et les traditions.

C'est le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle qui a généralement fourni aux organisateurs les modèles de leurs constructions. C'est l'une des époques les plus intéressantes de la Principauté de Liège, celle où nous eûmes des Princes-Evêques autochtones, amis des arts et qui vit se développer spécialement le meuble, la verrerie, la faïence et la ferronnerie liégeoises.

Il nous paraît intéressant de donner l'énumération des habitations reconstituées sous la direction du Comité Technique.

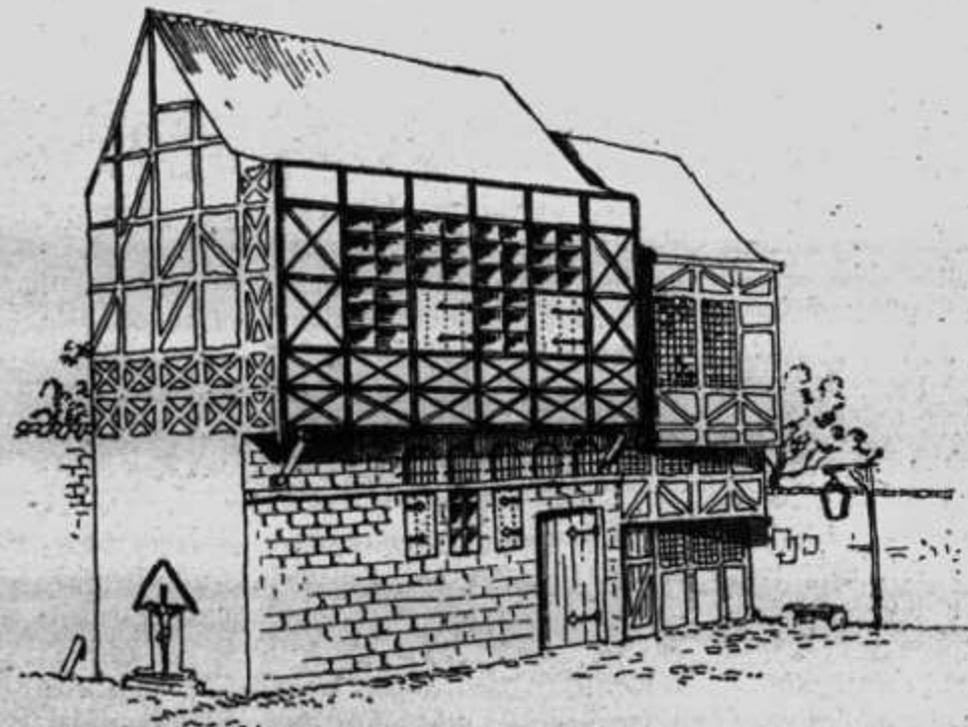


Voici d'abord, pour les édifices existant encore : la Halle aux blés de Durbuy, des maisons de Verviers, Huy et de Visé, une habitation de l'avenue de l'Industrie, à Herve; la maison Batta, à Huy; une ferme de Laroche; *ti rodje Mohone*, de la Neuville; l'Hôtel-de-Ville de Léau; l'Abbaye de Saint-Remy; la maison Demarteau, à Theux; la galerie intérieure et une aile du château de Vève; une maison à Ensival; la maison Wiertz, à Dinant; la maison Schoof, à Hasselt; l'Hôtel-de-Ville de Visé; une maison, à Yvoz-Ramet; la maison Charlier, à Theux; une maison, à Saint-Trond; la



Bouxtherie, à Theux; la sacristie de Léau; la Porte de Frêne, à Bastogne. Puis, à Liège : la Tour des Templiers, la maison d'Oultremont et de nombreuses habitations des rues Sainte-Marguerite, d'Amay, Saint-Etienne, de la Wache, Darchis, Haute-Sauvenière, Saint-Jean-Baptiste, de l'Epée, du Pont, Chéravoie, Tournant-Saint-Hubert, du Ponçay, Fond-St-Servais, des Foulons et boulevard d'Avroy.

En ce qui concerne les vieilles habitations aujourd'hui démolies, mais habilement reconstituées, citons : le Repos de chasse de Grivegnée, la Chapelle de Saint-Nicolas en Glain, l'hôtel de Lannoy, rue



Agimont; des maisons des rues Grande-Tour, Saint-Séverin, des Tanneurs et Tournant-Saint-Hubert à Liège; de la place du Marché, des coins de l'ancien Pont-d'Ile et de la rue des Dominicains, de la rue du Pont et de la rue de la Boucherie, la maison des brasseurs, boulevard d'Avroy; des rues des Vennes et du Pot-d'Or, à Liège; de la place des Béguinages, à Seraing; le Donjon des *Dódós*, à Ans; et la Tour-en-Bèche.

On a aussi voulu emprunter ou reconstituer quelques vieux monuments, tels le Perron Liégeois, la fontaine de Delcour, existant encore dans la cour de la maison Wodon, rue Féronstrée; le Neptune de la maison Van Zuylen, dans la même rue; le *Bassinia* de